



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 20/12/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 17 décembre 2012**  
**D - 2012/683**

***Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)*

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

## **Expérimentation d'un tarif préférentiel pour le stationnement sur voirie des professionnels dans le secteur 5. Autorisation.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Certains commerçants, artisans et professionnels de santé ont un besoin impératif d'utiliser leur véhicule pour l'exercice quotidien de leurs activités. A cet égard, les professionnels dont le siège social ou le cabinet médical est implanté dans les secteurs payants contribuent au maintien des activités artisanales et de service dans le centre.

Afin de répondre à leurs attentes en terme de stationnement, tout en respectant un juste équilibre entre l'offre et la demande, il vous est donc proposé d'expérimenter un dispositif mettant en place un tarif préférentiel sur voirie dans le secteur sous stationnement payant.

Ce nouveau dispositif vise à répondre à leurs besoins spécifiques et à résoudre leurs difficultés de stationnement sans pénaliser les résidents et visiteurs.

Ce dispositif vise également à favoriser la régularisation des conditions de stationnement, à inciter au paiement et à limiter le stationnement gênant et interdit.

Ce nouveau tarif préférentiel professionnel sera expérimenté pendant 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le secteur 5 (quartier Fondaudège – Judaïque – Clémenceau) dont vous trouverez le périmètre en pièce jointe.

□ Les bénéficiaires : professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés...), artisans et commerçants dont le local professionnel est implanté dans la zone 5.

□ Le tarif : 60€/mois accessible uniquement par Internet. Ce tarif préférentiel sera limité à un véhicule par professionnel.

□ Les justificatifs :

→ professionnels de santé : carte grise du véhicule et carte professionnelle.

→ artisans/commerçants : avis de la contribution économique territoriale, extrait Kbis (RCS) ou D1 (répertoire des métiers) de moins de trois mois, carte grise du véhicule.

□ Une commission municipale présidée par l'élu en charge du stationnement sera créée afin d'émettre un avis pour le maire sur les demandes particulières.

Cette commission regroupera le directeur général de la vie urbaine et de la proximité, le directeur de la police municipale et de la tranquillité publique, un représentant de la CCI, de la chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que des associations de commerçants.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette expérimentation de tarif préférentiel professionnel sur le secteur 5.

**ADOpte A LA MAJORITE**

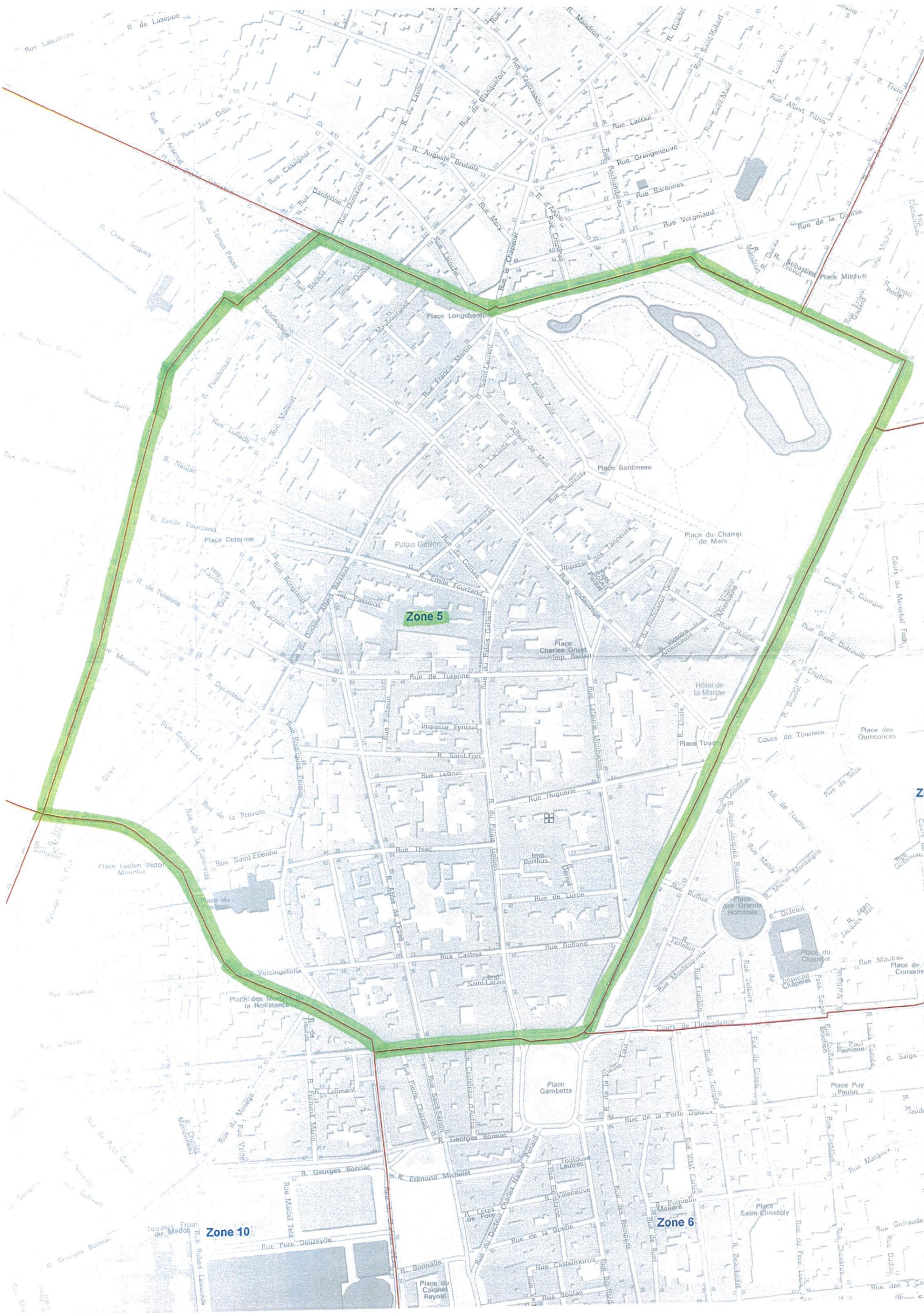
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Michel DUCHENE**



Zone 5

Zone 10

Zone 6

Zo

